

---

Commission des relations avec les citoyens

**L'ÉTUDE DES  
CRÉDITS 2018-2019**

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

---

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

---

---

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

#### TABLE DES MATIÈRES

No	DEMANDES	COMMENTAIRES	NO
	Mandats et description des unités administratives		1
	Faits saillants		8
1.	Voyages hors QC	Les renseignements concernant les Ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	9
2.	Voyages en avion Conseil des ministres et cabinets	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	11
3.	Publicité, articles promotionnels et commandites	Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique. L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	12
4.	Conférences de presse, événements		13
5.	Formation en communication	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	15
6.	Formation en communication Personnel politique	Ne concerne pas le Curateur public.	16
7.	Contrats	Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <a href="https://seao.ca/">https://seao.ca/</a>	17
8.	Autorisation art. 17, Loi sur les contrats	Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <a href="https://seao.ca/">https://seao.ca/</a>	24
9.	Appels d'offres publics	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <a href="https://www.seao.ca/">https://www.seao.ca/</a> , à l'exception des réponses aux sous-questions b) et c) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.	24
10.	Contrats cabinet		26
11.	Consultants externes	Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <a href="https://www.seao.ca/">https://www.seao.ca/</a> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.	27
12.	Développements informatiques >100 000 \$	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivant : <a href="https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/">https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/</a> , à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.	28
13.	Dépenses diverses		30

14.	Téléphonie, ordinateurs portables et tablettes électroniques	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	31
15.	Portrait des effectifs	<b>N / O / P / R</b> : La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes	32
16.	Départ à la retraite, remplacement selon PGRH, départs à la retraite prévus, retraités à contrat	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.	43
17.	Liste des baux pour les espaces occupés	L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). <a href="http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html">http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/index.html</a>	44
18.	Déménagement, l'aménagement, rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés		46
19.	Liste du personnel de cabinet		47
20.	Budget discrétionnaire		48
21.	Personnel hors structure		49
22.	Personnel en disponibilité	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	50
23.	Occasionnels mis à pied	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	51
24.	Postes abolis par catégorie, bureaux régionaux		52
25.	Effectifs par catégorie d'emploi, bureaux régionaux	Veillez référer à la réponse de la question 15j.	53
26.	Personnel rémunéré MO affecté ailleurs		54
27.	Abonnements		55
28.	Billets de saison, loges, club privé		57
29.	Sites Internet	La sous-question f) (le nombre de visiteurs (hits) par mois) ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude de crédits.	59
30.	Nominations négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs	Veillez référer à la réponse de la question 7.	30
31.	Visites ministérielles et sous ministérielles		60
32.	Demandes d'accès à l'information	L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 du Curateur public.	61
33.	Adjoints parlementaires		64
34.	Entités administratives créées, fusionnées, scindées, abolies	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	65

**Table des matières**

35.	Ententes gouvernement fédéral et provinces	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.	66
36.	Crédits périmés et gel de crédits	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	67
37.	Revenus autonomes et tarification	L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 des ministères et organismes.	68
38.	Plan de réduction	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	69
39.	Transferts du gouvernement fédéral		70
40.	Primes au rendement et bonis		71
41.	Primes de départ, allocation de transition		72
42.	Augmentations de salaire	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	73
43.	Salaires versés sans fonction ou tâche assignée		74
44.	Déplacés de leur fonction suite aux changements de gouvernement	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.	75
45.	Comités formés par le Conseil exécutif et les MO		76
46.	Ententes de confidentialité - projets de loi, des politiques, des stratégies, etc.	Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.	78
47.	Reconduction des programmes existants	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organisme	79
48.	Cran d'arrêt	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes	80
49.	Initiative ou majoration programmes existants	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes	81
50.	ETC Plan Nord	La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.	82
51.	Budget Plan Nord	La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.	83
52.	ETC Stratégie maritime	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.	84
53.	Budget Stratégie maritime	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.	85
54.	Programmes financés par le Fonds vert	La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes.	86
55.	Programmes financés par le Fonds des ressources naturelles	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.	87
56.	Programmes financés par le Fonds du Plan Nord	La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.	88

**Table des matières**

*Étude des crédits 2018-2019 - Demandes de renseignements généraux de l'opposition*

57.	Contrats service juridique	La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.	89
58.	Autorisation Art. 17, Loi sur les contrats - délégation	Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <a href="https://seao.ca/">https://seao.ca/</a>	90
59.	Dépenses en informatique et employés attirés aux dossiers informatiques		91
60.	Masse salariale et Indemnités de retraite	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	92
61.	Taux d'absentéisme	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	93
62.	Bilan des compressions budgétaires	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.	94
63.	Développement durable	L'information sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 du Curateur public.	95
64.	Liste de tous les rapports, études, avis, analyses, enquêtes	Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.	96
65.	Cotisation à des associations		97
66.	Ressources affectées en évaluation des programmes	La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.	98
67.	Rencontres diverses	La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes	99

## Mandats et description des unités administratives

### 1. MANDAT DU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

La loi constitutive du Curateur public, *Loi instituant une curatelle publique*<sup>1</sup>, a été adoptée en 1945. Cette loi investit une personne, le curateur public, de pouvoirs quant à la protection des personnes incapables au Québec. Depuis 1945, la loi<sup>2</sup> a subi plusieurs modifications, notamment au niveau de la responsabilité du curateur public.

Le curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. Il a une mission essentielle de dernier recours : veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Il s'assure que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Il informe la population et les intervenants et les sensibilise aux besoins de protection découlant de l'inaptitude.

Cette mission s'exerce directement quand la personne est sous régime de protection public. Elle se traduit aussi par l'assistance et la surveillance des représentants légaux lorsque la personne est sous régime privé ainsi que par la tenue de trois registres concernant les majeurs sous tutelle ou curatelle, les majeurs dont le mandat en prévision de l'inaptitude a été homologué et les mineurs sous tutelle.

### 2. COMITÉS CONSULTATIFS

Trois comités sont présents pour conseiller le curateur public sur différents sujets :

- Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées;
- Comité de placement;
- Comité d'audit.

Tous ces comités sont composés de personnes externes reconnues pour leur expertise spécialisée dans les secteurs connexes à leur mandat.

#### 2.1 Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées

Le Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées a été institué en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur le curateur public. Il a pour mandat général de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées. Plus spécifiquement, le comité conseille le curateur public sur tout sujet qu'il porte à son attention relativement à la protection et à la représentation des personnes déclarées inaptes ou protégées et lui soumet des recommandations ou des avis au besoin.

Le comité est formé de six personnes nommées par la ministre de la Famille pour un mandat d'au plus trois ans, renouvelable. Le comité se réunit au moins deux fois l'an, ou au besoin, conformément aux règles de fonctionnement qu'il a adoptées. Le secrétariat du comité est assumé par le Curateur public

#### 2.2 Comité de placement

Le Comité de placement a été institué en vertu de l'article 46 de la Loi sur le curateur public. Il a pour mandat de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont ce dernier assume l'administration.

Le comité est constitué de trois membres nommés par le ministre responsable du Curateur public pour une période d'au plus trois ans ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Le comité doit tenir quatre réunions annuelles. Lors de ces réunions, le Curateur public fait rapport de l'état de ses placements, gérés par le ministère des Finances du Québec. Le secrétariat du comité est assuré par le Curateur public.

<sup>1</sup> Statuts de Québec, 1945, chapitre 62.

<sup>2</sup> Maintenant la Loi sur le curateur public (RLRQ, chapitre C-81).

### **2.3 Comité d'audit**

Constitué sur l'initiative du Curateur public en août 2009, le comité d'audit a pour mandat de soutenir le curateur public dans tous les domaines relevant de sa compétence, notamment l'audit interne, la gestion intégrée des risques et l'audit des états financiers des comptes sous administration. Le comité fournit des conseils indépendants et objectifs ainsi qu'une évaluation quant à la pertinence des mécanismes de contrôle et des processus de reddition de comptes instaurés dans l'organisation.

Le comité est composé de quatre membres externes nommés par le curateur public pour des mandats de trois ou quatre ans. Il se réunit au moins quatre fois par année. Le directeur de l'audit interne et de la gestion des risques du Curateur public participe aux réunions à titre de personne-ressource et de secrétaire du comité.

## **3. DESCRIPTION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES REPRÉSENTÉES À L'ORGANIGRAMME**

### **3.1 Bureau du curateur public**

Le Bureau du curateur public a pour mandat d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des services aux personnes inaptes et d'administrer les régimes de protection selon les dispositions de la Loi sur le curateur public et du Code civil du Québec. Il a également pour responsabilité de promouvoir les droits des personnes inaptes et de défendre leurs intérêts par l'établissement et le maintien de relations avec diverses instances de la société et les fournisseurs de service.

Le Bureau du curateur public voit à la saine gestion de l'organisation dans son ensemble, dans l'esprit de la Loi sur l'administration publique, et maintient les relations avec les instances centrales ainsi qu'avec les ministères et organismes concernés.

### **3.2 Direction générale des affaires institutionnelles et Secrétariat général**

La mission de la Direction générale des affaires institutionnelles et Secrétariat général comporte plusieurs volets.

#### *Secrétariat général*

Le Secrétariat général fournit le soutien nécessaire à la gestion des affaires courantes du Bureau du curateur public et coordonne la réalisation de différents mandats organisationnels. Il assure la liaison entre le Curateur public, le cabinet ministériel, les organismes centraux, le Protecteur du citoyen et les organismes extérieurs au Québec. Il s'assure de la conformité du Curateur public aux politiques et aux normes gouvernementales, coordonne les travaux liés au calendrier parlementaire et au plan d'action annuel du Curateur public et veille au cheminement des dossiers dans l'appareil gouvernemental. Il coordonne la production des fiches d'information sur les dossiers médiatisés. Il voit au bon fonctionnement du comité de direction du Curateur public ainsi que des comités suivants : Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées, Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, Comité de la sécurité de l'information.

Il est le répondant du Curateur public en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de sécurité de l'information, de coopération avec les organisations situées à l'extérieur du Québec. Enfin, il est responsable de l'entretien et du développement du Recueil des documents normatifs du Curateur public afin qu'il demeure un outil de référence pertinent pour le personnel ou pour la clientèle.

#### *Direction de la planification, des politiques et de la recherche*

La Direction de la planification, des politiques et de la recherche a pour mandat de dégager une vision d'ensemble des tendances actuelles et futures relativement à la protection des personnes inaptes afin de mettre en lumière les grands enjeux et tendances que le Curateur public doit prendre en compte dans la réalisation de sa mission et de ses activités. Les activités de la direction assurent ainsi à l'organisation une vision à court et moyen terme, un encadrement normatif adéquat, des analyses statistiques et des mesures de performance ainsi qu'une reddition de compte auprès des autorités gouvernementales.

Les responsabilités de la direction se traduisent par de multiples contributions dont la planification stratégique et le plan d'action institutionnel, la Déclaration de services aux citoyens, la coordination de différents plans d'action (maltraitance, développement durable, personnes handicapées et égalité homme-femme), les politiques et cadres de gestion de l'organisation, les positionnements sur des sujets d'actualité, le rapport annuel de gestion, les statistiques officielles, des sondages auprès de la clientèle, des portraits et des projections de

celle-ci, un tableau de bord de gestion, des évaluations, une mesure de la performance, diverses analyses, une programmation de recherche et des partenariats de recherche, des études comparatives et de l'étalonnage, une veille stratégique et un bulletin d'information, la diffusion des travaux et un centre de documentation.

#### *Bureau des plaintes*

Le Bureau des plaintes contribue, dans un souci de justice et d'équité, à l'amélioration continue des services offerts aux citoyens déclarés inaptes. Il est responsable de la vérification et de l'analyse de toute plainte qui vient d'une personne représentée, d'un proche, d'un citoyen ou d'un organisme concernant une décision ou un service du Curateur public. Il soutient les gestionnaires dans la recherche de solutions et tente de rapprocher les parties en vue du règlement d'un différend. Il propose à l'institution des modifications lorsque l'analyse des plaintes révèle que celles-ci sont de nature systémique.

#### *Accès à l'information et protection des renseignements personnels*

Le Secrétariat général veille à traiter les demandes d'accès aux documents qui lui sont formulées, en collaboration avec les unités administratives et les directions territoriales concernées, dans le respect des lois en vigueur et du droit des personnes à la protection de leur vie privée.

Le Secrétariat général assure aussi la mise en œuvre continue du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels en collaboration avec les autres directions.

### **3.3 Direction des communications**

La Direction des communications veille sur l'image et la notoriété du Curateur public. Elle joue un rôle-conseil auprès des instances décisionnelles et a pour mandat de planifier, organiser et évaluer les communications du Curateur public, tant à l'interne qu'à l'externe et auprès de ses différents publics.

La Direction soutient les activités de communication des unités administratives et veille à la cohérence de tous les efforts de communication déployés au sein de l'organisme. Elle offre des services en matière de relations de presse et de relations publiques, de communication par le Web (incluant l'intranet et les médias sociaux) et réalise différentes publications. De plus, la Direction des communications s'assure que le Curateur public dispose des services de traduction et de révision linguistique qui lui sont nécessaires. Enfin, la Direction a également comme responsabilité d'offrir un service d'accueil et de renseignement au grand public.

### **3.4 Direction de l'audit interne et de la gestion des risques**

La Direction de l'audit interne a deux mandats principaux : l'audit interne et la coordination de la gestion intégrée des risques.

En matière d'audit interne, la direction vérifie si les ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles sont gérées conformément aux lois, aux règlements et aux directives, et si elles sont protégées adéquatement. Elle vérifie également la qualité des mécanismes de gestion (gouvernance, gestion des risques, contrôle), l'efficacité, l'efficacé et l'économie dans l'utilisation des ressources, ainsi que la qualité des données financières et opérationnelles et celles de la reddition de comptes. Enfin, la direction soutient les autorités du Curateur public dans la déclaration de fiabilité des données.

Le second mandat consiste à accompagner les unités administratives dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques, à suivre l'avancement du dossier et d'assurer la reddition de comptes au comité de direction, au comité d'audit et au curateur public.

### **3.5 Direction générale de l'administration**

#### *Bureau du directeur général*

La Direction générale de l'administration (DGA) a le mandat de coordonner les activités de deux directions au sein de l'organisation à savoir : la direction des ressources humaines et la direction des ressources financières et matérielles.

La DGA a la responsabilité d'assurer la disponibilité et l'organisation optimales des ressources mises à la disposition de l'institution en offrant conseil, expertise et soutien à l'ensemble des unités administratives. Elle participe aussi au développement des services partagés dans l'appareil gouvernemental.

### *Direction des ressources humaines*

La Direction des ressources humaines a le mandat d'offrir, aux gestionnaires et employés, un service intégré en matière de gestion des ressources humaines tant en dotation et développement organisationnel qu'en gestion du changement. Auprès des directions, elle agit comme partenaire stratégique et les soutient dans la réalisation de leurs mandats et objectifs spécifiques. Elle offre aux employés un service de première ligne d'information générale et de soutien personnalisé dans les domaines de ressources humaines qui les concernent.

Elle propose et met en œuvre des stratégies permettant de favoriser l'utilisation optimale des ressources et coordonne le plan de développement des ressources humaines. De plus, elle contribue aux enjeux de la planification stratégique et permet au Curateur public de réaliser ses objectifs en matière de gestion des ressources humaines. Finalement, elle maintient une veille dans ses domaines d'activités notamment en établissant des partenariats stratégiques avec des instances externes tels que les divers regroupements en ressources humaines.

### *Direction des ressources financières et matérielles*

La Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) a le mandat de fournir l'expertise professionnelle et le soutien en matière de ressources financières et matérielles auprès de l'ensemble des unités administratives du Curateur public. Elle assure également la réalisation des activités opérationnelles qui s'y rattachent.

La direction est responsable de la programmation budgétaire et de son suivi, de la comptabilité et de la préparation des états financiers ainsi que de la préparation du dossier de vérification. Elle est responsable de la gestion comptable des biens des personnes sous protection publique et de la production des états financiers afférents. Elle développe et implante des mesures de contrôle afin de garantir la qualité de l'information financière.

La DRFM doit également fournir, de manière efficace et efficiente, et en conformité avec les cadres réglementaires gouvernementaux, des biens et des services en matière d'acquisition et de gestion de locaux, d'aménagement des espaces, de téléphonie, de mesures d'urgence, d'approvisionnement en biens et services ou autres.

## **3.6 Direction générale des affaires juridiques**

La Direction générale des affaires juridiques a pour mandat de conseiller la haute direction, les gestionnaires et les employés du Curateur public sur toute matière législative ou réglementaire relative à la mission de l'institution. Elle fournit les services nécessaires à l'application, entre autres, de la Loi sur le curateur public et du Code civil du Québec en matière d'expertise juridique, de conseil juridique et de représentation devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

La Direction générale des affaires juridiques assure également la coordination et la cohérence juridique au sein du Curateur public et une représentation adéquate auprès de groupes ou d'associations à caractère juridique.

### *Direction des opérations juridiques*

La Direction des opérations juridiques fournit, au niveau territorial, les services requis en matière d'expertise juridique et de conseil juridique, principalement auprès des curateurs délégués (régimes publics) et des agents d'aide à la représentation privée (régimes privés). La Direction des opérations juridiques assume la responsabilité et l'encadrement des activités de représentation des personnes inaptes ou protégées devant les tribunaux.

Elle assure la cohérence des actions des juristes qui travaillent dans les directions territoriales. Ceux-ci représentent le Curateur public dans les procédures judiciaires concernant l'ouverture d'un régime de protection et, le cas échéant, lors de l'établissement de mesures provisoires visant à assurer la protection d'une personne ou de ses biens. Elle intente des procédures judiciaires visant le remplacement des tuteurs et des curateurs privés qui ne s'acquittent pas de leurs obligations et la révocation des mandats en prévision de l'incapacité.

## **3.7 Direction générale des services aux personnes**

### *Bureau du directeur général*

Le bureau du directeur général a la responsabilité principale d'encadrer et de coordonner les services d'accueil et de représentation offerts aux personnes représentées inaptes et d'administrer leur patrimoine. Il voit à l'administration des régimes publics et à la surveillance des représentants légaux privés. Il a pour mandat de veiller à l'harmonisation des interventions de protection des directions territoriales avec la Direction de l'administration

des patrimoines. Il s'assure de la convergence et de la synergie de l'action et des résultats de chacune de ces directions.

Le bureau du directeur général s'assure également de la coordination de la mise en œuvre des politiques, programmes et plans d'action résultant des orientations stratégiques du Curateur public. Il s'assure d'établir et de maintenir des relations harmonieuses et efficaces avec divers intervenants institutionnels, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que tout autre ministère ou organisme public ou privé ayant un rapport avec les besoins des personnes représentées.

Il représente, au sein de l'organisation et auprès de la clientèle, les directions territoriales et leurs points de service, la Direction du soutien à la qualité et à la performance, le Centre d'enregistrement et de traitement de l'information, la Direction médicale et du consentement aux soins, la Direction de l'administration des patrimoines et depuis le 4 novembre 2013, le Service des enquêtes du Curateur public qui s'est greffé à la Direction générale des services aux personnes.

#### *Direction du soutien à la qualité et à la performance*

La direction du soutien à la qualité et à la performance (DSQP) développe, implante et soutient les opérations qui incarnent les grandes orientations de l'organisation dans une perspective de qualité et d'amélioration continue.

Par l'entremise de cinq équipes spécialisées, elle met à la disposition des unités opérationnelles de la Direction générale des services aux personnes des processus, des instruments, des outils ainsi que des pratiques recommandées qui forment un corpus de connaissances. Elle met en œuvre des stratégies permettant de déployer de meilleures pratiques, d'en assurer l'intégration et d'évaluer l'implantation auprès des employés du Curateur public et développe une offre de formation continue tout en harmonisant les pratiques. Elle soutient, intègre et formalise les besoins d'affaires, pilote le système et assure un soutien professionnel aux utilisateurs au regard des règles officielles d'opérations et du fonctionnement du système informatique.

Finalement, elle regroupe toutes les activités de réception, de conservation, d'enregistrement et de diffusion de la documentation nécessaire à l'analyse et à la prise de décision par les unités opérationnelles lors de l'exercice de la mission du Curateur public.

#### *Direction médicale et du consentement aux soins*

La Direction médicale et du consentement aux soins a pour mandat de traiter les demandes de consentement aux soins et autres mesures proposées à toute personne représentée par le Curateur public qui est inapte à consentir aux interventions qui lui sont proposées, ainsi que pour des personnes isolées incapables de consentir. La Direction traite aussi les demandes d'accès au dossier de l'utilisateur pourvu d'un régime de protection.

Elle agit à titre d'experte-conseil auprès du curateur public dans le domaine de la santé et, plus spécifiquement, en ce qui concerne la santé des personnes représentées. Elle conseille l'organisme sur ses orientations et stratégies d'intervention dans le domaine biomédical et participe aux réflexions sur les enjeux sociétaux et éthiques.

Elle agit à titre d'experte-conseil auprès des curateurs délégués des directions territoriales ainsi que du personnel du Curateur public en général sur les aspects reliés à la santé et aux services reçus par les personnes représentées. Elle participe à la formation du personnel du Curateur public et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux sur les questions relatives à l'incapacité.

Enfin, la Direction assure le service de garde durant les heures de fermeture des bureaux du Curateur public et répond à toutes les demandes de consentement aux soins et aux urgences de toute nature.

#### *Directions territoriales*

Les quatre directions territoriales ont pour mandat d'offrir les services de protection et de représentation du Curateur public aux clientèles des différents territoires suivant les pouvoirs et les obligations que la loi énonce pour chacun des régimes et chacune des mesures de protection en vigueur. Elles doivent s'assurer que les services d'ouverture des régimes de protection publics, incluant l'investigation, l'administration de ceux-ci et les activités de surveillance et d'assistance des régimes privés, sont dispensés avec efficacité et compétence. Le Curateur public a de plus mis en place au cours des dernières années des points de service répartis sur le territoire pour assurer une accessibilité plus grande à ses services.

À l'égard de l'administration des régimes de protection publics, les directions territoriales assurent la protection et la représentation des personnes majeures déclarées inaptes. À l'égard de l'administration des régimes de protection privés, les directions sont chargées de la surveillance des tutelles et des curatelles. De plus, elles informent et assistent les tuteurs et les curateurs qui le requièrent sur la façon de remplir leurs obligations.

Tous les employés du Curateur public sont susceptibles de recevoir un signalement concernant une personne inapte, présumée inapte ou qui a besoin de protection. Ces signalements sont pris en charge dans les directions territoriales, selon le milieu de vie de la personne concernée, en moins de deux jours dans la majorité des cas. Les signalements conduisent souvent à des interventions du réseau de la santé et des services sociaux et à l'ouverture de régimes de protection lorsque la situation l'exige; ils peuvent aussi conduire à une intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

En ce qui a trait au mandat en cas d'inaptitude, les directions territoriales sont tenues informées des mandats homologués. Elles interviennent auprès des mandataires ou de la personne représentée si un tiers leur signale une situation d'abus ou de négligence.

#### *Direction de l'administration des patrimoines*

La Direction de l'administration des patrimoines a pour mandat d'offrir les services de protection et d'administration des patrimoines des personnes représentées par le Curateur public suivant les pouvoirs et les obligations que la loi énonce pour les régimes de protection publics et autres mesures urgentes de protection des biens. La Direction exerce un rôle de fiduciaire au bénéfice des personnes inaptes. En collaboration avec les directions territoriales, elle s'assure que la gestion des patrimoines est exercée dans l'intérêt de la personne représentée.

La Direction de l'administration des patrimoines fournit une expertise en matière de fiscalité, d'assurances et de placement ainsi qu'en matière de gestion d'allocations, de frais d'hébergement, de biens, de meubles et d'immeubles. Elle fait également la remise à la personne ou aux ayants droit lorsque le régime prend fin.

#### *Service des enquêtes*

Le Service des enquêtes a comme mandat de mener des enquêtes en matière d'abus financiers auprès des personnes représentées, à partir de demandes faites par les directions du Curateur public et, plus particulièrement, les directions territoriales et la Direction de l'administration des patrimoines. Ces enquêtes visent à confirmer ou infirmer la présence d'un préjudice envers la personne inapte et à le quantifier. Le Service des enquêtes rédige un rapport pour faire suite à l'analyse des informations obtenues dans le cadre d'une enquête et il transmet le rapport au gestionnaire demandeur.

### **3.8 Direction générale des technologies de l'information**

#### *Bureau du directeur général*

La Direction des technologies de l'information a le mandat de fournir les services-conseils et les infrastructures technologiques nécessaires à la réalisation de la mission de l'institution; elle conseille les autorités quant aux orientations et politiques à adopter concernant la gestion des technologies de l'information.

La Direction générale des technologies de l'information (DGTI) coordonne les activités d'une direction et de deux services au sein de l'organisation à savoir : la Direction du soutien à la gouvernance des technologies de l'information (DSGTI), le Service du développement en technologies de l'information (SDTI) et le Service de la production en technologies de l'information (SPTI).

La DGTI a la responsabilité de conseiller le curateur public en matière de ressources informationnelles, notamment à l'égard des stratégies visant à faire des technologies de l'information (TI) un levier de transformation et d'innovation pour l'amélioration des services au citoyen. Elle doit également conseiller l'ensemble de l'organisation en matière de budgets d'investissement, de gouvernance, de normes et de standards en technologies de l'information.

La DGTI a de plus le mandat d'établir les moyens pour : gérer de manière optimale les technologies de l'information; maintenir un cadre normatif de développement et de services opérationnels; réaliser les projets de développement et d'acquisition informatique; maintenir sécuritaire, fiable et performante l'infrastructure technologique et soutenir sa clientèle lors de

dysfonctionnement technologique et lors de demandes en lien avec la production ou le développement.

Finalement, la DGTI représente le Curateur public auprès des instances gouvernementales TI et rend compte de ses actions auprès du dirigeant de l'organisation et des organismes centraux conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

#### *Direction du soutien à la gouvernance des technologies de l'information*

Les solutions technologiques mises de l'avant au Curateur public ont une incidence directe sur la performance organisationnelle et sont un investissement important pour la réalisation de la mission du Curateur public. Il importe que la gestion et les décisions en technologie de l'information favorisent cette performance et s'harmonisent avec les orientations stratégiques de l'organisation et du gouvernement. C'est le rôle de la DSGTI d'établir les mécanismes qui permettent d'assurer la cohérence entre les activités de la DGTI, la performance et les stratégies organisationnelles et gouvernementales.

Pour ce faire, la DSGTI élabore tous les documents relatifs à la stratégie, à la planification, aux conseils, aux façons de faire et à l'approbation des dossiers en matière de technologies de l'information. Elle voit aussi à la production des redditions de comptes qui permettent au dirigeant de l'organisation et aux organismes centraux d'apprécier l'atteinte des différents objectifs stratégiques et opérationnels de l'organisation.

Afin de s'assurer que les technologies de l'information soient gérées dans le souci de prioriser les bons investissements, de contribuer à réduire les coûts au sein de l'appareil public et de faciliter toujours davantage l'amélioration des services à la clientèle, la DGSTI assure l'intendance relative à la gestion des budgets, des contrats, des acquisitions, élabore et maintient les processus et façons de faire en matière de technologies de l'information et suit la réalisation du portefeuille des projets en ressources informationnelles.

#### *Service du développement et technologies de l'information*

Le Service du développement en technologies de l'information a le mandat de planifier, organiser et diriger les projets informatiques. Il voit au développement des solutions informatiques et à leur qualité.

Le service a également la responsabilité de développer et de maintenir les entrepôts de données et les indicateurs de gestion qui permettent au Curateur public de mesurer la performance opérationnelle et stratégique des services liés à sa mission : veiller à la protection des personnes inaptes.

#### *Service de la production en technologie de l'information*

Le Service de la production en technologie de l'information assure le bon fonctionnement et le maintien de tout ce qui est en production quelle que soit sa nature (infrastructure matérielle, infrastructure applicative, progiciel, applications maison).

Il assure le service direct à la clientèle en matière de technologie de l'information : soutien et dépannage, prêts d'ordinateurs portables, visioconférences, téléphonie IP, synchronisation des téléphones cellulaires. Il gère les services bureautiques et de télécommunications. Il assure les accès sécuritaires aux réseaux Internet et intranet ainsi que le service d'accès à distance.

Le Service de la production en technologie de l'information assurer le contrôle et la surveillance des équipements serveur, la gestion du stockage et de la sécurité des données. Il est aussi responsable du maintien des services de relève en cas de sinistre.

## LES FAITS SAILLANTS

### BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses (crédits votés) du Curateur public passe de 51 630,7 K\$ en 2017-2018 à 53 361,2 K\$ en 2018-2019. Cette augmentation de 1 730,5 K\$ comprend :

- Hausse de 750,0 K\$ en rémunération;
- Hausse de 180,5 K\$ en loyers de la S.Q.I.;
- Hausse de 800,0 K\$ en amortissement.

L'utilisation des crédits renouvelables à la fin de l'exercice 2017-2018 se situe à 16,0 M\$.

### BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements au Livre des crédits est demeuré à 4,1 M\$.

<b>Question 1</b>	<p>Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2017-2018 :</p> <p>a) les endroits et dates de départ et de retour;</p> <p>b) la copie des programmes et rapports de mission;</p> <p>c) les personnes rencontrées;</p> <p>d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais etc.);</p> <p>e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;</p> <p>f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;</p> <p>g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;  - les détails de ces ententes;  - les résultats obtenus à ce jour;</p> <p>h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.</p> <p>i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.</p>
-------------------	--

Lieu et date	But du voyage	Personnes rencontrées	Coût	Nom des participants
Halifax, Nouvelle-Ecosse  Du 28 mai au 31 mai 2017	Participation au congrès annuel de l'Association nationale des tuteurs et des curateurs publics (ANTCP)	Les dirigeants des organismes équivalent au Curateur public dans les autres provinces et territoires canadiens ainsi que des représentants de ces organismes.	1 364,97 \$	Pierre Lamarche, directeur général des services aux personnes
Halifax, Nouvelle-Ecosse  Du 13 au 15 septembre 2017	Participation à la conférence « Second international conference on end of life, law, ethics, policy and practice»	Le Dalhousie Health Law Institute du Canada, le Centre australien de recherche sur le droit de la santé de l'Université de technologie du Queensland et le Collaboratif international néerlandais pour la recherche sur les soins de fin de vie	1 684,39 \$	Dre Christiane Lantagne, Direction Médicale et du Consentement aux Soins
Nice, France  Du 6 novembre au 11 novembre 2017	Participation au colloque international « Protection des majeurs »	Formateurs et responsables de la protection des majeurs de plusieurs pays européens et de l'Asie	3 931,19 \$	Normand Jutras, curateur public du Québec  Me Dominique Carrier, directrice des opérations juridiques

Ventilation des coûts (en \$ canadien) :

	ANTCP Halifax	Halifax	France
Repas	172,03	66,94	687,99
Déplacement	411,38	488,60	1 914,35
Hébergement	781,56	728,85	1 328,85
Frais de participation		400	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 364,97	1 684,39	3 931,19

Les renseignements concernant les Ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18). [http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces\\_info.html#info](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces_info.html#info)

<b>Question 2</b>	<p>Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels <b>au Québec</b> et dirigeants d'organismes pour 2017-2018:</p> <p>a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;</p> <p>b) les coûts ventilés;</p> <p>c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;</p> <p>d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.</p>
-------------------	--

Le curateur public a effectué deux voyages en avion au cours de l'année financière 2017-2018.

Itinéraire et date	Coûts ventilés			
	Frais de transport	Hébergement	Repas	Autres dépenses
Gaspé, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine  Tournée régionale du curateur public auprès des personnes représentées  Du 4 au 9 juin 2017	1343,06 \$	443,00 \$	348,98 \$	
Cap aux Meules et Bonaventure  Tournée régionale du curateur public auprès des personnes représentées  Du 29 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	855,58 \$	362,27\$	284,20\$	20,17\$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 17). <http://www.curateur.gouv.qc.ca>

<b>Question 3</b>	<p>Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :</p> <p>a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;</p> <p>b) les noms des firmes de publicité retenues;</p> <p>c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);</p> <p>d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;</p> <p>e) le but visé par chaque dépense;</p> <p>f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;</p> <p>g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.</p>
-------------------	--

### Liste des dépenses en publicité

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphe 24**) et l'information se trouve ici : [http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/accs\\_info.html#info](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/accs_info.html#info)

Objet de la dépense	Fournisseur	Mode d'octroi	Coûts
Commandites	S. O.	S. O.	S. O.
Photographes	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Total</b>			0 \$

### Liste des dépenses en publicité faites par l'entremise du CSPQ

Il est à noter que ces dépenses sont faites sans contrat, puisque le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) négocie lui-même les achats.

Objet de la dépense	Fournisseur	Mode d'octroi	Coûts
Campagne publicitaire sur le mandat de protection	CSPQ (Brad)	S. O.	210 074,12 \$
Campagne de marketing social sur la valorisation du rôle des proches dans la protection des personnes inaptes	CSPQ (Cossette)	S. O.	Pas de paiement effectué au 28 février 2018.
Communiqués de presse	CNW	S.O.	436.55 \$
<b>Total</b>			210 510.67 \$

<b>Question 4</b>	<p>Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</p> <p>a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;</p> <p>b) le but visé par chaque dépense;</p> <p>c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; Par un professionnel ou par une firme externe:</p> <p>d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;</p> <p>e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;</p> <p>f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);</p> <p>g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;</p> <p>h) le but visé par chaque dépense;</p> <p>i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement. .</p>
-------------------	--

Le Curateur public a tenu une seule activité de ce type du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018.

Dans le cadre de sa campagne de publicité sur le mandat de protection, le Curateur public a organisé une activité de relations publiques le 16 octobre 2017 à laquelle les médias étaient aussi conviés et qui a permis (b) de faire le lancement du nouveau mandat de protection et de la campagne de publicité associée. Une cinquantaine de représentants de différents milieux (gouvernement du Québec, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires et associatifs, ordres professionnels, milieux financier, bancaire et juridique ainsi que du monde de la recherche) étaient présents. Cette activité a nécessité (a) des dépenses de 346,08 \$.

Il n'y a pas de dépenses associées à l'organisation et la tenue de conférences de presse ou d'événements médiatiques par une firme ou un professionnel externe. Aucun autre événement n'est prévu en date du 28 février 2017.

Par contre, le Curateur public du Québec a tenu un stand dans certains événements, mais aucun professionnel ou firme de publicité n'a été impliqué dans ces projets (e).

<b>c) Événements où le Curateur public a tenu un stand</b>		
<b>d) Sommes dépensées en 2017-2018</b>	<b>g) Nom des fournisseurs et consultants</b>	<b>i) Événement</b>
225\$	FADOQ Richelieu-Yamaska	Salon FADOQ Richelieu-Yamaska (4 octobre 2017)
1445\$	Groupe Pro-Expo	Salon de la mariée de Québec (21 et 22 octobre 2017)
285\$	Décor Experts-Expo (service de matériel d'exposition)	Grand Salon de la motoneige et du quad (3 au 5 novembre 2017)
1095\$	SM Médias (location d'emplacement)	Grand Salon de la motoneige et du quad (3 au 5 novembre 2017)
250\$	L'Appui Mauricie	Salon des aidants et des aînés (le 5 novembre 2017)
125\$	Association lavalloise des personnes aidantes (ALPA)	Salon des aidants de Laval (8 novembre 2017)
249\$	Décor Experts-Expo (service de matériel d'exposition)	Grand Salon Marions-Nous, édition de janvier (6 et 7 janvier 2018)
2000\$	Les Productions Phenmar inc (location d'emplacement)	Grand Salon Marions-Nous, édition de janvier (6 et 7 janvier 2018)

<b>c) Événements où le Curateur public a tenu un stand</b>		
1225\$	Conex Evenements (location d'emplacement)	Salon Habitation Chaudière-Appalaches (19 au 21 janvier 2018)
595\$	Top Expo (service de matériel d'exposition)	Salon Habitation Chaudière-Appalaches (19 au 21 janvier 2018)
2075\$	APCHQ (location d'emplacement)	Salon Expo Habitat Estrie (15 au 18 février 2018)
705\$	Décor Experts-Expo (service de matériel d'exposition)	Salon Expo Habitat Estrie (15 au 18 février 2018) *Facture payée en date du 6 mars 2018

<b>Question 5</b>	<p>La liste des dépenses en formation de communication</p> <p><b>Organisée par le ministère ou l'organisme :</b></p> <p>a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;</p> <p>b) le but recherché par chaque dépense;</p> <p>c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;</p> <p><b>Organisée par un professionnel ou une firme externe :</b></p> <p>d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;</p> <p>f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);</p> <p>g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;</p> <p>h) le but visé par chaque dépense;</p> <p>i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.</p>
-------------------	--

**Liste des dépenses en formation de communication organisée par le ministère ou l'organisme.**

Aucune formation en communication n'a été organisée par le ministère ou l'organisme.

**Liste des dépenses en formation de communication organisée par un professionnel ou une firme externe**

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23) et on la trouve ici : [http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces\\_info.html#info](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces_info.html#info)

<b>g) Fournisseurs</b>	<b>h) But visé par la dépense</b>	<b>i) Nombre de formations</b>	<b>d) Sommes dépensées en 2017-2018</b>
Événements les Affaires	Cours de perfectionnement sur (Communication interne)	1 formation	1 190,00 \$ (2 personnes)
Firme Acti-com	Cours de perfectionnement sur (Des présentations influentes)	1 formation	2 000,00 \$ (Groupe de 7 personnes, dont une employée de la DCOM)
Événements les Affaires	Cours de perfectionnement sur (Médias sociaux – Secteur médias)	1 formation	1 785,00 \$ (3 personnes)
L'institut Format	Cours de perfectionnement sur (Relations médias)	1 formation	3 000,00 \$ (1 personne)
<b>Total</b>			<b>7 975,00 \$</b>

<b>Question 6</b>	La liste des dépenses en formation de communication : Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.
-------------------	---

Aucune dépense de formation en communication organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés n'a été faite pendant l'exercice financier 2017-2018.

Si de telles dépenses avaient été faites, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphes 22 et 23**) et on pourrait la retrouver dans son site Web :

[http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces\\_info.html](http://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/outils/acces_info.html)

<b>Question 7</b>	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant:</p> <p>a) les noms du professionnel ou de la firme;</p> <p>b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);</p> <p>c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);</p> <p>d) la date d'octroi du contrat;</p> <p>e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;</p> <p>f) l'échéancier;</p> <p>g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.</p>
-------------------	--

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>

Le mode d'octroi des contrats de moins de 25 000\$ sont de gré à gré.

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Montant
<b>Bureau du curateur public</b>		
Groupe Voyages VP	Acquérir des billets d'avion pour la tournée régionale du curateur public auprès des personnes représentées de la région de Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	8 320,57
Institut Enseignement Supérieur Travail Social	Frais de participation au Colloque international sur la protection des majeurs en France les 9 et 10 novembre 2017	1 122,92
<b>Direction des communications</b>		
9160-3761 Québec inc.	Location d'emplacement pour le salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches 2018 (promotion des mandats de protection)	1 225,00
9160-3761 Québec inc.	Location d'emplacement pour le grand salon de la motoneige et du quad 2017 (promotion des mandats de protection)	1 095,00
ACVRQ	Location d'emplacement pour le salon du véhicule récréatif, édition de Montréal, du 1 <sup>er</sup> au 4 mars 2018 (promotion des mandats de protection)	1 500,00
De Fulviis, Claudia (Traduction)	Fournir des services professionnels de traduction en anglais de la brochure « Mon mandat de protection »	1 306,00
Deschamps impression inc.	Fournir des services d'impression du "Guide à l'usage du tuteur légal" français et anglais	8 992,00
Deschamps impression inc.	Fournir des services d'impression du bulletin le Relais	3 506,00
Deschamps impression inc.	Fournir des services d'impression des cartes d'anniversaire pour les personnes représentées	3 232,00
Deschamps impression inc.	Fournir des services d'impression des dépliants Bulletin le lien - Volume 4 numéro 1 mai 2017	2 150,00
Entreprises J. Montminy inc., Les	Fournir des services d'impression d'articles promotionnels du Curateur public	1 505,00
Expo Habitat de l'Estrie enr.	Location d'emplacement pour le salon Expo Habitat de l'Estrie 2018 (promotion des mandats de protection)	2 075,00

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant</b>
Facebook Inc.	Campagne de publicité sur Facebook juillet 2017 (promotion des mandats de protection)	1 000,86
Groupe Pro-Expo	Location d'emplacement pour le salon de la Mariée de Québec (promotion des mandats de protection)	1 445,00
Impressions Litho-Pro inc., Les	Fournir des services d'impression des dépliants « En prévision de l'inaptitude le mandat de protection »	3 225,00
Impressions Litho-Pro inc., Les	Fournir des services d'impression du rapport annuel 2016-2017	1 510,00
Impressions Litho-Pro inc., Les	Fournir des services d'impression des dépliants « Régimes de protection en bref »	1 095,00
Impressions Litho-Pro inc., Les	Fournir des services d'impression de brochures « Le tuteur du mineur »	1 025,00
Imprimerie Héon & Nadeau ltée	Travaux d'impression de multiples documents et guides pour les régimes privés de protection	18 622,00
Kennedy, Nicole (002)	Fournir des services professionnels de traduction (5 contrats)	7 691,70
Louise Benoit communications inc.	Location d'emplacement pour le salon Maternité Paternité Enfants Montréal 2018 (promotion des mandats de protection)	2 100,00
Productions Phenmar Inc., Les	Location d'emplacement pour Les Grands Salons Marions-Nous les 6 et 7 janvier 2018 (promotion des mandats de protection)	2 000,00
Provençal, Fanny	Fournir des services professionnels linguistiques pour la révision du Rapport annuel de gestion 2016-2017	1 325,00
Solisco Numérix	Fournir des services d'impression de la brochure « Mon mandat de protection »	4 615,00
Solisco Numérix	Fournir des services d'impression des brochures « Gestion de l'allocation »	1 250,00
Traduction Proteus inc.	Fournir des services professionnels de traduction de divers documents	11 172,14
<b><u>Direction générale des services aux personnes - Bureau du DG</u></b>		
Traiteur les Allants ltée, Le	Réunion annuelle du personnel de la Direction générale (47 personnes)	1 298,50
<b><u>Direction du soutien à la qualité et à la performance (DSQP)</u></b>		
Tab Products of Canada	Acquérir des fournitures de bureau (2 contrats)	14 950,00
<b><u>Direction territoriale Sud</u></b>		
Communauto inc.	Fournir des services de location de voitures partagées pour les déplacements de curateurs délégués	1 886,06
Staples Advantage	Acquérir des fournitures de bureau	1 711,91
<b><u>Direction territoriale de Montréal</u></b>		
9178-0296 Québec inc.	Fournir des services professionnels de formation en organisation du travail	2 775,00
9265-2726 Québec inc.	Réunion annuelle du personnel de la Direction territoriale de Montréal (80 personnes)	1 511,77
Novexco inc.	Acquérir des fournitures de bureau (2 contrats)	2 664,60
<b><u>Direction territoriale Nord</u></b>		
Hôtel Comfort Inn & Suites St-Jérôme	Hébergement dans le cadre de deux réunions de la direction territoriale à St-Jérôme avec des employés des points de services de Rouyn-Noranda et Gatineau (22 personnes pour 2 à 3 nuitées chacune)	5 292,03
Hôtel le Dauphin-Montréal	Hébergement dans le cadre d'une formation d'employés de différentes directions (9 employés pour une nuitée chacun)	1 024,65

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Montant
QRX Groupe de technologie enr	Acquérir des fournitures de bureau (2 contrats)	2 734,43
<b><u>Direction territoriale Est</u></b>		
Équilibre boutique traiteur inc.	Journée de la direction territoriale Est (68 personnes)	1 018,82
Staples Advantage	Acquérir des fournitures de bureau	1 591,32
Hôtel le Dauphin-Montréal	Hébergement dans le cadre d'une réunion d'employés de différentes directions (7 employés pour une à deux nuitées chacun)	1 593,90
<b><u>Direction de l'administration des patrimoines</u></b>		
Hôtel Château Laurier Québec	Hébergement dans le cadre d'une réunion sur l'organisation de travail (13 personnes pour une nuitée)	1 506,23
<b><u>Direction médicale et du consentement aux soins</u></b>		
Collège des médecins du Québec	Fournir des services professionnels de conception d'outils de formation sur l'inaptitude.	15 000,00
<b><u>Direction de la planification, des politiques et de la recherche</u></b>		
Le Courrier parlementaire, (Publication Mass-Média inc.)	Abonnement au Courrier parlementaire pour 2017/18	1 850,00
Librairie Renaud-Bray inc.	Acquérir des livres spécialisés pour le centre de documentation	1 098,70
L'Observateur [COJPEL] Inc.	Fournir des services professionnels de sondage sur l'intention réelle des Québécois en matière de protection en cas d'inaptitude.	6 000,00
Meltwater News Canada inc.	Fournir des services professionnels pour la veille stratégique	9 000,00
<b><u>Direction du soutien à la gouvernance des TI</u></b>		
Université du Québec à Montréal (UQAM)	Fournir des services professionnels en architecture d'entreprise.	3 964,40
<b><u>Direction du développement et de la production en TI</u></b>		
3477355 Canada inc. (MicroBytes)	Acquérir du matériel et des fournitures informatiques pour les salles de réunion.	1 069,14
Ancile solutions inc.	Renouvellement du service de support informatique du logiciel Perform	8 262,17
APC (Schneider Electric IT Corporation)	Remplacement des batteries pour la salle informatique de St Jérôme	1 086,47
Bell Canada	Renouvellement du contrat de soutien technique des composantes du CAS	17 400,66
Bell Canada (Compagnie de téléphone Bell du Canada)	Renouvellement du contrat de soutien technique EMC Networker	7 910,00
CBCI Télécom Canada inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique Cisco VCS	4 130,00
CBCI Télécom Canada inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique pour Cisco Smartnet	3 230,00
Cogeco Services Réseaux inc.	Services informatiques de réseaux	10 450,00
Compugen inc.	Acquérir le système d'exploitation - Windows Entreprise	20 463,30
Compugen inc.	Renouvellement de l'assurance Windows CAL	9 798,39
Compugen inc.	Acquérir le logiciel Microsoft / Suites Office - Office Standard	7 237,60
Compugen inc.	Acquérir le système d'exploitation - Windows Entreprise	6 270,40

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant</b>
Compugen inc.	Acquérir du matériel informatique - Imprimantes	5 791,60
Compugen inc.	Acquérir du matériel informatique - Imprimante à Victoriaville	1 158,32
Compugen inc.	Acquérir du matériel informatique - Imprimante à Sherbrooke	1 158,32
<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant</b>
Connex Québec inc.	Acquérir les composantes de la téléphonie IP.	21 049,92
Connex Québec inc.	Acquérir des casques pour la téléphonie IP. (2 contrats)	5 841,88
Consortium IBM Canada limitée / Informatique Pro-Contact inc.	Acquérir des composantes pour le réseau informatique	11 239,70
Consulis environnement de bureau inc. (Boutique Ergoburo solution)	Acquérir du matériel informatique - Imprimantes	1 670,00
Courrier sécuritaire inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique de courrier sécuritaire	2 115,00
Druide Informatique inc.	Acquérir les licences pour la mise à niveau vers Antidote version 9 française	24 605,00
Eclipsys Solutions inc.	Acquérir un serveur Fujitsu M10-1 SPARC64	18 919,83
ESI Technologies de l'information inc.	Renouvellement du contrat de service Airwatch - mise à jour et installation	4 399,58
ESI Technologies de l'information inc.	Renouvellement du soutien technique annuel du logiciel Airwatch	1 524,73
Fresche Solutions inc.	Renouvellement du soutien technique annuel de Media Speedware	1 575,00
Groupe Askida inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique du logiciel Askida	13 500,00
Groupe Conseil Integrim inc., Le	Acquérir un numériseur Kodak i4250 avec licences Kofax VRS	14 324,08
Groupe Conseil Integrim inc., Le	Acquérir une licence Kofax VRS Elite en test - support annuel VRS Elite Workgroup	1 879,20
INSO	Acquérir des tablettes HP Elite	8 357,40
IT2GO Solutions	Acquérir un poste de travail spécialisé pour la Direction des communications	2 497,15
Kinessor	Fournir des services professionnels d'audit de sécurité pour la téléphonie IP	4 968,75
MicroAge	Acquérir des tablettes HP Elite (2 contrats)	4 702,34
Necando Solutions inc.	Renouvellement du support IBM-SPSS - E09PRLL - "IBM SPSS Categories Authorized User" -	15 783,50
Octopus-ITSM.Com inc.	Renouvellement du contrat d'utilisation du logiciel Octopus et acquisition de licences	17 600,00
Oracle Canada ULC	Renouvellement du contrat de soutien technique Oracle SUN 6361460	1 205,55
Oracle Canada ULC	Renouvellement du contrat annuel du soutien technique Oracle SUN N° 6137511	1 083,92
Quest Software Canada inc.	Renouvellement du contrat de maintenance des outils Toad	7 794,40
SAP Canada inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique du logiciel Power AMC	3 960,00
Softchoice LP	Renouvellement des licences Symantec	24 792,00
Softchoice LP	Acquérir le système Microsoft / Serveurs - SQL server Standard Edition	1 741,86
SolarWinds Inc.	Acquérir un système de surveillance du réseau et des serveurs	14 148,42

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Montant
Solutions OptiMathic inc.	Acquérir le logiciel Opti-horaire	1 185,00
Stanex inc.	Renouvellement du contrat de soutien technique pour les onduleurs UPS	6 999,00
<b><u>Direction générale des affaires juridiques - Bureau du DG</u></b>		
Boulet, Denise (avocate)	Fournir des services spécialisés dans le domaine juridique	3 260,70
Gestion/conseil Manon Daigneault inc.	Fournir des services professionnels de conférence « Dix gestes clés pour performer et durer »	1 400,00
Pelletier & Cie avocat inc.	Fournir des services spécialisés dans le domaine juridique	1 542,88
Publication CCH ltée	Renouvellement de la bibliothèque fiscale fédérale	4 781,00
<b><u>Direction des opérations juridiques</u></b>		
Chambre des Notaires du Québec	Fournir les services de recherche de mandats en prévision d'inaptitude (7 contrats)	10 559,00
Éditions Yvon Blais inc., Les	Fournir l'accès à une base de données juridiques en ligne	6 890,50
Wilson & Lafleur, limitée (Librairie)	Acquérir diverses publications spécialisées en droit	2 800,00
<b><u>Direction des ressources financières et matérielles</u></b>		
A.D.I. Art design international inc.	Acquérir du mobilier de bureau (2 contrats)	2 431,63
Binatek inc.	Acquérir des cartouches d'imprimante à chèques MICR et outils de maintenance	3 227,28
Binatek inc.	Acquérir des fournitures de bureau - Outils de maintenance pour l'imprimante	1 771,60
Complexe 600 RLO S.E.C	Fournir divers services d'entretien immobilier	1 142,68
Dufort et Lavigne ltée	Acquérir des ensembles de paire d'électrode et de batterie pour défibrillateurs	1 053,00
Ébénisterie Alfredo ltée	Acquérir du mobilier de bureau	1 015,00
F.D. Jul inc.	Acquérir des fournitures, diviseurs d'étagère	1 121,32
Gestion d'achats Ram inc.	Acquérir des Cartouches d'imprimante noire extra haute capacité (2 contrats)	3 000,10
Grand & Toy limitée	Acquérir des fournitures de bureau (9 contrats)	15 050,00
Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc., Le	Fournir des services professionnels sur l'évaluation de qualité de l'air	2 615,00
Maqsim Plus Inc.	Fournir des services nettoyage de chaises de bureau	1 560,00
Mobile Snap	Acquérir des étuis pour les cellulaires	1 460,01
Néopost Canada limitée	Fournir des services de soutien technique pour le système d'insertion des enveloppes	3 729,60
Sécurité Saturn inc.	Acquérir des cartes d'accès avec photos	2 296,00
Services d'eau Jonli inc.	Fournir des services d'entretien immobilier	1 129,00
Société Telus Communications (inactif)	Fournir des services de mobilités cellulaires	2 985,28
Staples Advantage	Acquérir des cartouches d'imprimante noire extra haute capacité (6 contrats)	9 240,56
Stericycle Communication Solutions, ULC	Fournir des services de centre d'appel à l'extérieur des heures régulières	3 634,99
STM	Acquérir des billets d'autobus pour les déplacements des employés (3 contrats)	3 570,00
<b><u>Direction des ressources humaines</u></b>		
Néron Inc.	Achat de cadeaux pour la soirée de reconnaissance du personnel ayant atteint 25 ans de carrière ou débutant la retraite (32 personnes)	3 485,72

Nom du fournisseur	Objet du contrat	Montant
Professionnels en règlement des différends S.A.	Fournir des services spécialisés dans le domaine juridique "Analyse de recevabilité des enquêtes"	7 250,50
9084-7757 Québec INC.	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 500,00
Acti-Com	Formation sur la rédaction de présentations	12 000,00
AFI expertise	Fournir des services professionnels de formation en informatique (2 contrats)	5 575,00
Avec Plaisirs	Rencontre portant sur l'engagement famille (101 personnes)	1 266,85
CIRA Services médicaux inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale (7 contrats)	9 405,41
Collège Multihexa	Offrir des services de formation sur Excel	1 400,00
Commission scolaire de Montréal (CS de Montréal)	Fournir des services professionnels de formation - Perfectionnement du français écrit et oral dans le contexte spécifique de travail	9 630,00
David Baillargeon inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 200,00
Dr Fabien Gagnon inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 650,00
Dre Nathalie Kounicar inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 200,00
Expertises Claude Girard inc., Les	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 210,00
FFA	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 900,00
Formation Qualitemps inc.	Offrir des services de formation sur Outlook	4 972,50
Gestion Conseil Mario Côté inc.	Honoraires professionnels en gestion de changement	3 586,25
Groupe Pro Santé inc.	Fournir des services professionnels de Conférence «Intervention auprès d'une clientèle difficile»	4 650,00
Groupe Santé Physimed inc.	Fournir des services professionnels en expertise médicale	1 100,00
Harieka Groupe conseil inc.	Fournir des services professionnels dans le cadre de la formation « Le leadership d'influence » (2 contrats)	4 150,00
Institut Form.A.T. (163328 Canada inc.)	Fournir des services professionnels de formation sur les médias	3 000,00
Lizotte Médico-Experts	Fournir des services professionnels en expertise médicale	2 456,25
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Fournir des services professionnels de formation sur les médias sociaux - Secteur public	1 190,00
MLS-Montréal Langue et Savoir	Fournir des services professionnels de formation en conversation anglaise (2 contrats)	22 822,00
Morneau Shepell	Fournir des services dans le cadre du programme d'aide aux employés (10 contrats)	17 557,75
Multihexa Québec inc.	Offrir des services de formation sur Excel (2 contrats)	2 560,00
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	Séances de formation à l'ordre des CPA du Québec	6 996,00
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Fournir des services professionnels de formation sur "la gestion des écarts de comportements : un excellent moyen pour favoriser un climat de travail sain!"	3 940,00

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Montant</b>
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Abonnement 2017 aux publications	1 897,64
Solutions & Co.	Fournir des services professionnels de formation sur "Qualité et excellence du service à la clientèle : attitudes et techniques" (2 contrats)	4 564,50
Solutions & Co. enr.	Fournir des services professionnels de formation sur la gestion des situations délicates avec la clientèle	1 011,50
Technologia Formation	Fournir des services professionnels de formation en bureautique MS Excel : graphiques et tableaux croisés dynamiques	4 875,00
Technologia Formation	Offrir des services de formation sur Excel (2 contrats)	3 300,00
Technologia Formation	Fournir des services professionnels de formation Réseaux, télécommunication & internet / Mieux comprendre les technologies Web	1 590,00
Technologia Formation	Offrir des services de formation sur Excel (2 contrats)	3 000,00
Université du Québec à Montréal (UQAM)	Fournir des services professionnels sur la formation en milieu de travail	1 500,00
Versalys	Fournir des services professionnels de formation en bureautique MS Excel : débutants	3 285,00

<b>Question 8</b>	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>, en indiquant :</p> <p>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le nombre d'autorisations;</li><li>b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;</li><li>c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;</li><li>d) le montant accordé;</li><li>e) les motifs de la demande;</li><li>f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.</li></ul>
-------------------	--

Aucune autorisation n'a été demandée relativement à l'article 17.

<b>Question 9</b>	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-------------------	--

Aucun appel d'offres publié entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 28 février 2018.

<b>Question 10</b>	<p>Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) les noms du professionnel ou de la firme;</li><li>b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);</li><li>c) le coût;</li><li>d) l'échéancier;</li><li>e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.</li></ul>
--------------------	---

Veillez-vous référer à la réponse de la question 7.

Question 11	<p>Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.) fournir pour 2017-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;</li><li>b) Le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);</li><li>c) Le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;</li><li>d) Le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;</li><li>e) Une description de son mandat;</li><li>f) La date de début de son mandat;</li><li>g) La date prévue de fin de son contrat;</li><li>h) Sa rémunération annuelle.</li></ul>
-------------	---

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (<https://www.seao.ca/>) ainsi qu'aux engagements de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Question 12	<p>Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2004-2005, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le nom du projet;</li> <li>b) la nature du projet;</li> <li>c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);</li> <li>d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;</li> <li>e) les plus récentes évaluations du coût du projet;</li> <li>f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;</li> <li>g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;</li> <li>h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;</li> <li>i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;</li> <li>j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;</li> <li>k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;</li> </ul> </li> <li>l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la <i>Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics</i>;</li> <li>m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.</li> </ul>
-------------	--

En 2017-2018, le Curateur public a poursuivi ses projets de développement informatique, d'optimisation et d'amélioration des services à la clientèle. Ces projets inscrits au plan d'action annuel de l'organisation sont arrimés aux priorités stratégiques. Ils font également partie de la programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI 2017-2018) du Curateur public au chapitre des nouveaux développements informatiques ou des travaux en continuité de plus de 100 000 \$.

Les projets de développement informatique de plus de 100 000 \$ pour 2017-2018 sont présentés dans le tableau suivant. Ce tableau donne le statut des projets en date du 28 février 2018.

Par ailleurs, l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>, à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui semblent non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.

Question 12	Projets de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ en cours en 2017-2018
-------------	--

Étude des crédits 2017-2018 Question 12 - Annexe Nom du projet informatique (A)	Nature du projet (B)	Montant initial prévu (D)	Opportunité pour du logiciel libre (L)	Sommes dépensées en 2017-2018 (F)	Dépense totale du projet en date du 28 fév 2018 (F)	Pourcentage d'avancement (I)	Nombre et liste des pénalités (M)
<i>Projet 2813 - Travaux d'évolution de l'environnement d'essais automatisés</i>	Développement applicatif	327 410 \$	S.O.	13 846 \$	13 846 \$	4%	S.O.
<i>Projet 2818 - Conversion du calendrier de production de nuit</i>	Développement applicatif	315 483 \$	S.O.	111 666 \$	111 666 \$	40%	S.O.
<i>Projet 4040 - Mise à niveau du PGI de SAGIR</i>	Implantation progiciel	172 000 \$	S.O.	1 335 \$	1 335 \$	1%	S.O.
<i>Projet 2792 - Gestion des encaissements et des décaissements après clôture</i>	Développement applicatif	224 000 \$	S.O.	32 835 \$	217 581 \$	100%	S.O.
<i>Projet 2812 - Optimisation des traitements pour la production des déclarations fiscales</i>	Développement applicatif	289 755 \$	S.O.	143 779 \$	284 473 \$	100%	S.O.
<i>Projet 2803 - Calcul automatisé de la valeur dégagée à la remise</i>	Développement applicatif	424 560 \$	S.O.	70 230 \$	336 389 \$	100%	S.O.
<i>Projet 2814 - Les rapports de reddition de compte annuelle et finale</i>	Développement applicatif	510 513 \$	S.O.	519 103 \$	519 103 \$	99%	S.O.
<i>Projet 2808 - Optimisation de la prise en charge du patrimoine</i>	Développement applicatif	563 197 \$	S.O.	416 143 \$	454 185 \$	82%	S.O.
<i>Projet 2719 - Système de gestion de l'information sur la personne représentée</i>	Dossier d'affaires pour le développement applicatif	185 685 \$	S.O.	177 048 \$	177 048 \$	100%	S.O.
<i>Projet 2764 - Mise en place d'un registre de destruction</i>	Développement applicatif	506 802 \$	S.O.	20 728 \$	20 728 \$	4%	S.O.
<i>Projet 2768 - Mise à jour du registre des personnes sous protection</i>	Développement applicatif	150 000 \$	S.O.	133 553 \$	136 760 \$	98%	S.O.
<i>Projet 2806 - Gestion électronique des procédures judiciaires</i>	Développement applicatif	588 728 \$	S.O.	29 794 \$	29 794 \$	7%	S.O.

<b>Question 13</b>	<p>Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la photocopie;</li> <li>b) le mobilier de bureau;</li> <li>c) l'ameublement;</li> <li>d) la décoration et l'embellissement;</li> <li>e) le distributeur d'eau de source;</li> <li>f) le remboursement des frais de transport;</li> <li>g) le remboursement des frais d'hébergement;</li> <li>h) le remboursement des frais de repas;</li> <li>i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;</li> <li>j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> <li>I. a) au Québec;</li> <li>II. b) à l'extérieur du Québec.</li> </ul> </li> </ul>
--------------------	---

#### DÉPENSES POUR LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

<b>a) Photocopie</b>	<b>67 165,60 \$</b>
<b>b) Mobilier de bureau</b>	<b>13 312 \$</b>
<b>c) Ameublement de bureau</b>	<b>10 796 \$</b>
<b>d) Location ou achat d'encadrement</b>	<b>1 236,95 \$</b>
<b>e) Distributeurs d'eau de source</b>	<b>0 \$</b>
<b>f) Frais de transport</b>	<b>216 436,29 \$</b>
<b>g) Frais d'hébergement</b>	<b>80 725,02 \$</b>
<b>h) Frais de repas</b>	<b>48 814 \$</b>
<b>i) Frais d'alcool et de fêtes</b>	<b>0 \$</b>
<b>j) Dépenses relatives à la participation à des congrès, colloques et tout type de perfectionnement ou ressourcement (incluant les salaires)</b>	
<b>I.a) au Québec</b>	
Montant pour l'année financière 2017-2018	<b>741 750 \$</b>
<b>II.b) à l'extérieur du Québec</b>	
Montant pour l'année financière 2017-2018	<b>6 148 \$</b>

<b>Question 14</b>	<p>Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <p>a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;</p> <p>b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);</p> <p>c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;</p> <p>d) les coûts d'acquisition des appareils;</p> <p>e) le coût d'utilisation des appareils;</p> <p>f) le coût des contrats téléphoniques;</p> <p>g) les noms des fournisseurs;</p> <p>h) le nombre de minutes utilisées;</p> <p>i) les ordinateurs portables;</p> <p>j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;</p> <p>k) le coût des frais d'itinérance;</p> <p>l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.</p>
--------------------	--

<b>a) Nombre de téléphones cellulaires</b>	<b>255</b>
<b>b) Nombre de tablette électronique utilisé (inclus au point « j »)</b>	<b>200</b>
<b>c) Nombre de téléavertisseurs</b>	<b>0</b>
<b>d) Coût d'acquisition des appareils</b>	<b>10 932,77 \$</b>
<b>e) Coût d'utilisation des appareils</b>	<b>63 162,11 \$</b>
<b>f) Coût mensuel des contrats téléphoniques depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016</b>	
<b>Contrat CSPQ janvier 2016 -juin 2025 :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Téléphones cellulaires Rogers 9,20 \$ / mois ou Telus 10,45 \$ / mois</li> <li>▪ Samsung Galaxy S4, S5 Neo, A5 et iPhone 4S et 5 Rogers 33,90 \$ / mois</li> </ul>	
<b>g) Noms des fournisseurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Depuis le 18 janvier 2016, le Curateur public a adhéré au regroupement d'achats du CSPQ et les fournisseurs désignés sont la firme Rogers Wireless et Telus (pour les téléphones cellulaires pour les régions éloignées).</li> </ul>	
	-
<b>i) Ordinateurs portables (coût)</b>	<b>10 409,60 \$</b>
<b>j) Nombre d'ordinateurs portables utilisés (incluant tablette électronique)</b>	<b>200</b>
<b>k) Coût des frais d'itinérance</b>	<b>39,26 \$</b>
<b>l) Coût de résiliation</b>	<b>1 539 \$</b>

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du Curateur public en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25). <http://www.curateur.gouv.qc.ca>

<b>Question 15</b>	<p>Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); a) 35 ans et plus et b) 35 ans et moins;</li> <li>c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;</li> <li>d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;</li> <li>e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) – le coût moyen par employé, selon la classe de travail;</li> <li>f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;</li> <li>g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;</li> <li>h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;</li> <li>i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;</li> <li>j) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);</li> <li>k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;</li> <li>l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;</li> <li>m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);</li> <li>n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;</li> <li>o) le nombre d'employés permanents et temporaires;</li> <li>p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raison du départ.</li> <li>q) le nombre de postes abolis, ventilé par corps d'emploi.</li> <li>r) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.</li> </ul>
--------------------	---

**Pour l'année financière 2017-2018**

a) et b) Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

**Voir les tableaux ci-joints.**

c) Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel

**10 432,40 jours de maladie**

d) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congés de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus

**moins de 10 jours = 368 personnes**

**de 10 à 50 jours = 248 personnes**

**de 50 à 100 jours = 81 personnes**

**100 jours et plus = 56 personnes**

e) Le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.)

**Voir le tableau ci-joint.**

f) Le nombre total de jours de vacances pris par le personnel

**Voir le tableau ci-joint.**

g) Le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus

**moins de 10 jours = 502 personnes**

**de 10 à 50 jours = 242 personnes**

**de 50 à 100 jours = 8 personnes**

**100 jours et plus = 1 personne**

h) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique

**Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.**

i) Le nombre de personnes et la répartition par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers

**En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.**

j) L'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)

**Voir les tableaux ci-joints.**

k) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir

**Voir les tableaux ci-joints.**

l) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie

**Voir les tableaux ci-joints.**

m) Le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions)

**Voir les tableaux ci-joints.**

n) Le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.**

o) Le nombre d'employés permanents et temporaires

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.**

p) Le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.**

q) Le nombre de postes abolis, ventilé par corps d'emploi

**Aucun poste n'a été aboli au net.**

r) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.**

## Question 15 a) b)

### FICHE SYNTHÈSE

Question 15_a_b Le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2017-2018												
Catégories	Moins de 35 ans						35 ans et plus					
	Femmes		Hommes		Total		Femmes		Hommes		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Personnel d'encadrement	0	0,0%	1	0,9%	1	0,9%	19	3,3%	18	3,1%	37	6,3%
Professionnels	61	54,5%	12	10,7%	73	65,2%	197	33,8%	86	14,8%	283	48,5%
Fonctionnaires	28	25,0%	10	8,9%	38	33,9%	198	34,0%	65	11,1%	263	45,1%
Total	89	79,5%	23	20,5%	112	100,0%	414	71,0%	169	29,0%	583	100,0%
<b>Proportion par tranche d'âge</b>	<b>16,1%</b>						<b>83,9%</b>					

Note : Données fournies par le système SAGIR

## Question 15 a) b)

### FICHE SYNTHÈSE

Question 15_a_b		Le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, des anglophones, des autochtones, des autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2017-2018												
Répartition par tranches d'âge		Moins de 35 ans						35 ans et plus						
Catégories	Personnes handicapées	Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones		Personnes handicapées	Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%		Nb	%	Nb	%	Nb	%
Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Personnel d'encadrement	0	0,0%	1	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	0,4%	1	0,1%
Professionnels	0	0,0%	10	1,4%	0	0,0%	0	0,0%	5	0,7%	33	4,7%	6	0,9%
Fonctionnaires	0	0,0%	16	2,3%	0	0,0%	0	0,0%	6	0,9%	90	12,8%	0	0,0%
Total	0	0,0%	27	3,8%	0	0,0%	0	0,0%	11	1,6%	126	17,9%	7	1,0%

Note : Données fournies par le système SAGIR

Source: DRH

Question 15

Page 2 de 3

## Question 15 a) b)

### FICHE SYNTHÈSE

Total du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, des anglophones, des autochtones et des communautés culturelles en poste au Curateur public du Québec pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), toutes tranches d'âge confondues, pour 2017-2018												
Question 15_a_b	Femmes		Hommes		Personnes handicapées		Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Répartition par groupes												
Catégories												
Aucune catégorie	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Personnel d'encadrement	19	2,7%	19	2,7%	0	0,0%	4	0,6%	1	0,1%	0	0,0%
Professionnels	258	37,1%	98	14,1%	5	0,7%	43	6,2%	6	0,9%	1	0,1%
Fonctionnaires	226	32,5%	75	10,8%	6	0,9%	106	15,3%	0	0,0%	2	0,3%
Total	503	72,4%	192	27,6%	11	1,6%	153	22,0%	7	1,0%	3	0,4%

Note : Données fournies par le système SAGIR

Source: DRH

2018-02-28

Question 15

Page 3 de 3

## Question 15 e)

### Curateur public du Québec

### FICHE SYNTHÈSE

#### Question 15 e)- Heures supplémentaires

**Question 15 e) - Total des heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, congés) pour l'exercice budgétaire 2017-2018 et le coût moyen par employé, selon la classe de travail.**

Objet	Catégories de personnel	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Total
Heures effectuées	Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	Professionnels	433,72	475,34	413,20	391,78	362,83	385,12	376,92	386,63	362,97	418,92	432,89		4 440,32
	Personnel bureau et techniciens	251,47	163,96	108,78	124,43	101,48	155,26	192,54	255,14	142,76	257,55	431,55		2 184,92
<b>TOTAL HRS</b>		<b>685,19</b>	<b>639,30</b>	<b>521,98</b>	<b>516,21</b>	<b>464,31</b>	<b>540,38</b>	<b>569,46</b>	<b>641,77</b>	<b>505,73</b>	<b>676,47</b>	<b>864,44</b>	<b>0,00</b>	<b>6 625,24</b>
Heures payées	Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	Professionnels	258,81	229,48	216,25	234,98	216,37	199,25	197,56	198,43	274,57	288,98	209,41		2 524,09
	Personnel bureau et techniciens	12 270,31	11 146,20	9 985,44	11 097,11	10 233,03	9 777,87	9 329,10	9 985,13	13 241,35	14 054,84	9 485,66		120 606,04
		97,11	79,48	45,63	81,23	66,48	61,83	133,08	147,01	61,11	117,10	198,33		1 088,39
		3 859,07	3 057,80	1 693,41	3 242,81	2 587,05	2 349,85	5 208,72	5 429,52	2 398,20	4 750,88	8 209,54		42 786,85
<b>Hrs totales payées</b>		<b>355,92</b>	<b>308,96</b>	<b>261,88</b>	<b>316,21</b>	<b>282,85</b>	<b>261,08</b>	<b>330,64</b>	<b>345,44</b>	<b>335,68</b>	<b>406,08</b>	<b>407,74</b>	<b>0,00</b>	<b>3 612,48</b>
Coût hrs payées		16 129,38	14 204,00	11 678,85	14 339,92	12 820,08	12 127,72	14 537,82	15 414,65	15 639,55	18 805,72	17 695,20	0,00	163 392,89
Coût hrs payées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Coût hrs payées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels		174,91	245,86	196,95	156,8	146,46	185,87	179,36	188,2	88,4	129,94	223,48		1 916,23
Professionnels		8 465,94	11 713,28	9 199,81	7 377,71	7 397,78	8 353,94	9 642,92	9 486,64	4 698,92	6 046,85	10 546,58		92 930,37
Personnel bureau et techniciens		154,36	84,48	63,15	43,20	35,00	93,43	59,46	108,13	81,65	140,45	233,22		1 096,53
Personnel bureau et techniciens		6 157,85	3 314,55	2 485,48	1 688,40	1 316,09	3 646,20	2 366,84	4 104,44	3 049,51	5 443,36	9 168,00	0,00	42 740,72
Hrs totales compensées		329,27	330,34	280,10	200,00	181,46	279,30	238,82	296,33	170,05	270,39	456,70	0,00	3 012,76
Coût hrs compensées		14 623,79	15 027,83	11 685,29	9 066,11	8 713,87	12 000,14	12 009,76	13 591,08	7 748,43	11 490,21	19 714,58	-	135 671,09
Coût hrs compensées		30 753,17	29 231,83	23 364,14	23 406,03	21 533,95	24 127,86	26 547,58	29 005,73	23 387,98	30 295,93	37 409,78	-	299 063,98
<b>COÛT TOTAL</b>														<b>1 437,81</b>

Note : Données fournies par SAGIR en date du 2018-02-28

Note : Le coût moyen est calculé selon le nombre d'employé ayant effectué des heures supplémentaires (0 cadres; 107 professionnels; 101 personnel de bureau et techniciens)

**Question 15 f)**

**FICHE SYNTHÈSE**

**Curateur public du Québec**

**Question 15 f)- Nombre de jours de vacances prises par le personnel en 2017-2018**

**Question 15 f) - Nombre de jours de vacances prises par le personnel mensuellement**

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Total
<b>TOTAL JRS</b>	460,00	578,46	1 106,63	2 225,25	3 638,43	946,96	471,54	443,40	869,53	980,61	443,14	532,07	12 696,02

Note : Données fournies par SAGIR en date du 2018-02-28

## FICHE SYNTHÈSE

<b>Question 15 J Effectifs réguliers du Curateur public pour 2017-2018 (personnel en place) par territoire habituel de travail</b>						
<b>Région no.</b>	<b>Objet</b>	<b>Personnel d'encadrement</b>	<b>Professionnels</b>	<b>Personnel de bureau</b>	<b>Techniciens et assimilés</b>	<b>Total</b>
01	Bas Saint-Laurent (Rimouski)	0	2	0	0	2
02	Saguenay/Lac-Saint-Jean	0	5	0	0	5
03	Capitale-Nationale	4	29	7	16	56
04	Mauricie (Trois-Rivières)	0	5	0	0	5
05	Estrie (Sherbrooke)	0	9	1	3	13
06	Montréal	27	216	53	115	411
07	Outaouais (Gatineau)	0	2	0	0	2
08	Abitibi-Témiscamingue (Rouyn)	0	4	0	0	4
15	Laurentides (Saint-Jérôme)	4	21	6	17	48
16	Montérégie (Longueuil)	3	20	3	12	38
17	Centre-du-Québec (Victoriaville)	0	1	0	2	3
	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>314</b>	<b>70</b>	<b>165</b>	<b>587*</b>

Personnel d'encadrement incluant les deux postes appartenant aux emplois supérieurs.

Note: Données fournies par SAGIR en date du 2018-02-28

\* Correspond à 1 072 038,1 heures rémunérées

Source: DRH	Question 15 J
	Page 1 de 1

## Question 15 k) I)

### FICHE SYNTHÈSE

Question 15 k) et I) - Employés bénéficiant en 2017-2018 d'un traitement additionnel pour complexité et employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu							
Objet	Aucune catégorie	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens et personnel de bureau	CGRH	Ouvriers	Total
k) Employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche accomplie	0	0	59	0	1	0	60
l) Employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	0	0	5	2	0	0	7

K) : Données fournies par SAGIR en date du 28 février 2018

l) Données fournies par SAGIR en date du 28 février 2018

#### Définitions:

k) Traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche: personnel ayant une prime de complexité supérieure de niveau expert ou émérite.

l) Salaire supérieur à l'échelle de traitement: personnel ayant un traitement hors échelle.

Source: DRH

Question 15 k) et l)

Page 1 de 1

**FICHE SYNTHÈSE**

<b>Question 15 M - Effectifs réguliers et occasionnels du Curateur public pour 2017-2018 par territoire habituel de travail.</b>					
<b>Objet</b>	<b>Personnel d'encadrement *</b>	<b>Professionnels</b>	<b>Techniciens et personnel de bureau</b>	<b>Total</b>	
Montréal (06)	27	239	218	484	
Capitale-Nationale (03)	4	37	29	70	
Saguenay/Lac-Saint-Jean (02)	0	6	0	6	
Bas Saint-Laurent (Rimouski) (01)	0	3	0	3	
Laurentides (Saint-Jérôme) (15)	4	24	28	56	
Mauricie (Trois-Rivières) (04)	0	6	0	6	
Abitibi-Témiscamingue (Rouyn) (08)	0	4	0	4	
Outaouais (Gatineau) (07)	0	2	0	2	
Montréal (Longueuil) (16)	3	24	20	47	
Estrie (Sherbrooke) (05)	0	9	4	13	
Centre-du-Québec (Victoriaville) (17)	0	2	2	4	
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>356</b>	<b>301</b>	<b>695</b>	

\* Incluant le poste du dirigeant d'organisme

<b>Question 16</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>a) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;</li><li>b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;</li><li>c) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraites qui seront versées;</li><li>d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.</li></ul>
--------------------	--

**a) Nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et 2017-2018 :**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.

**b) Nombre de remplacements en 2017-2018 effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :**

Il y en a eu 5.

**c) Nombre de départs à la retraite prévus :**

Veillez-vous référer à la réponse de la question 16 a).

**d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :**

Au cours de l'année 2017-2018, le Curateur public du Québec a embauché 10 ex-employés retraités pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à cinquante-cinq jours travaillés, conformément aux règles gouvernementales en vigueur.

<b>Question 17</b>	<p>Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'emplacement de la location;</li> <li>b) la superficie totale pour chaque local loué;</li> <li>c) la superficie totale réellement occupée;</li> <li>d) la superficie inoccupée;</li> <li>e) le coût de location au mètre carré;</li> <li>f) le coût total de ladite location;</li> <li>g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;</li> <li>h) la durée du bail;</li> <li>i) le propriétaire de l'espace loué;</li> <li>j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.</li> </ul>
--------------------	---

Aucun aménagement réalisé au Curateur public, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

**Liste des baux pour les espaces loués**

<b>MONTREAL - 600, boul. René-Lévesque Ouest (Siège social) (Propriétaire : Complexe 600 RLO S.E.C.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	10 305,38
Coût annuel	3 223 272,48 \$
Durée Renouvellement / Préavis	10 ans Annuel / 24 mois

<b>MONTREAL – 1425, boul. René-Lévesque Ouest (entrepôt) (Propriétaire : Complexe 1425 RLO S.E.C.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	403,12
Coût annuel	55 933,20 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Prolongation 1an Annuel / 12 mois S/O / 3 mois

<b>QUÉBEC - 400 boul. Jean-Lesage (Direction territoriale – Région Est) (Propriétaire : Édifice Les Façades Inc.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	2 103,48
Coût annuel	355 398,72 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Prolongation 1an Annuel / 12 mois

<b>TROIS-RIVIERES – 25, Rue Des Forges, 3<sup>e</sup> étage (Point de service – Région Nord) (Propriétaire : Développement Olympec inc.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	429,45
Coût annuel	66 315,84 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Prolongation Mensuel / 6 mois

<b>LONGUEUIL – 201, Place Charles-Lemoyne (Direction territoriale – Région Sud) (Propriétaire : SQI)</b>	
Superficie locative en mètre carré	1 235,13
Coût annuel	213 949,08 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

<b>SAINT-JÉRÔME – 222, rue Saint-Georges (Direction territoriale – Région Nord) (Propriétaire : SQI)</b>	
Superficie locative en mètre carré	1 690,12
Coût annuel	290 512,40 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

<b>RIMOUSKI – 337, Rue Moreault (Point de service – Région Est) (Propriétaire : SQI)</b>	
Superficie locative en mètre carré	158,39
Coût annuel	25 488,48 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

<b>SHERBROOKE – 200, rue Belvédère Nord (Point de service – Région Sud) (Propriétaire : 2423-5632 Québec Inc.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	354,46
Coût annuel	80 806,80 \$
Durée Renouvellement / Préavis	30 ans Annuel / 12 mois

<b>SAGUENAY – 227, rue Racine Est (Point de service – Région Est) (Propriétaire : SQI)</b>	
Superficie locative en mètre carré	190,24
Coût annuel	38 576,04 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

<b>ROUYN-NORANDA – 255, avenue Principale (Point de service – Région Nord) (Propriétaire : Développement Tétra Inc.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	121,06
Coût annuel	21 670,29 \$
Durée Renouvellement / Préavis	3 ans Annuel / 12 mois

<b>GATINEAU – 16, rue Impasse de la Gare-Talon (Point de service - Région Nord)</b>	
Superficie locative en mètre carré	149,71
Coût annuel	39 668,87 \$
Durée Renouvellement / Préavis	3 ans Annuel / 6 mois

<b>VICTORIAVILLE – 62, rue Saint-Jean-Baptiste (Point de service - Région Sud) (Propriétaire : SQI)</b>	
Superficie locative en mètre carré	221,87
Coût annuel	30 054,24 \$
Durée Renouvellement / Préavis	Aucune, propriété de la SIQ

<b>MONTREAL – 454, Place Jacques-Cartier (Direction territoriale – Région Centre) (Propriétaire : Édifice Le Coin Inc.)</b>	
Superficie locative en mètre carré	2 303,79
Coût annuel	537 719,28 \$
Durée Renouvellement / Préavis	5 ans Annuel / 12 mois

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet du Curateur public en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27). <http://www.curateur.gouv.qc.ca>

<b>Question 18</b>	<p>Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) la ou les dates des travaux;</li><li>b) les coûts;</li><li>c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.</li></ul>
--------------------	--

Il n'y a pas eu de travaux de cet ordre au Curateur public du Québec en 2017-2018.

<b>Question 19</b>	<p>Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;</li><li>b) le titre de la fonction;</li><li>c) l'adresse du port d'attache;</li><li>d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;</li><li>e) la prime de départ versée, le cas échéant;</li><li>f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;</li><li>g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;</li><li>h) la description de tâches;</li><li>i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;</li><li>j) le nombre total d'employés au cabinet;</li><li>k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;</li><li>l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;</li><li>m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.</li></ul>
--------------------	---

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

<b>Question 20</b>	Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :  a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
--------------------	--

Le Curateur public du Québec n'a versé aucune somme d'argent au cours de l'année financière 2017-2018 à titre discrétionnaire.

Question 21	<p>Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le nom de la personne;</li><li>b) le poste occupé;</li><li>c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;</li><li>d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;</li><li>e) la date de l'assignation hors structure;</li><li>f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.</li></ul>
-------------	--

Il n'y a pas de personnel hors structure rémunéré par le Curateur public et qui n'occupe aucun poste en 2017-2018.

Question 22	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :  a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2018-2019.
-------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 23</b>	<p>Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);</li><li>b) prévisions pour 2018-2019;</li><li>c) par catégorie d'âge.</li></ul>
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 24	Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.
-------------	---

Il n'y a aucun poste aboli au Curateur public en 2017-2018.

Question 25	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présentez l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.
-------------	--

La réponse est à la question 15 j).

Question 26	<p>Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le nom de la personne;</li><li>b) le poste occupé et le nom de l'organisme;</li><li>c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;</li><li>d) l'assignation initiale;</li><li>e) l'assignation actuelle;</li><li>f) la date de l'assignation hors structure;</li><li>g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).</li></ul>
-------------	--

Il n'y a pas de personnel rémunéré par le Curateur public et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

<b>Question 27</b>	<p>Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement :</p> <p>a) coût de chacun;</p> <p>b) le fournisseur;</p> <p>c) la nature du service;</p> <p>Ventiler le montant total par catégories.</p>
--------------------	--

Titre	Fournisseur	Quantité	Coût \$
Accès à l'information & PRP	Wolters Kluwer	1	1478,95
Accès à l'information	Éditions Yvon Blais	1	503,20
Club de presse Blitz	Blitz 24 inc	1	615,00
Code civil du Québec	Éd. Wilson & Lafleur	2	168,00
Code de procédure civile	Éd. Wilson & Lafleur	2	168,00
Courrier parlementaire	Courrier parlementaire	1	1850,00
Développement humain, changement social	EBSCO	1	95,00
Intervention	EBSCO	1	65,00
Journal de Montréal	Journal de Montréal	1	155,45
Le bel âge	EBSCO	1	31,95
Le Devoir	Le Devoir	2	462,36
Magazine Équilibre	ACSM – Montréal	1	40,00
Meltwater	Meltwater *	1	9 000,00
Nouvelles pratiques sociales	Érudit	1	110,00
Profession Santé	EBSCO	1	108,81
Protégez-vous	EBSCO	1	64,95
Québec Science	EBSCO	1	47,00
Revue canadienne du vieillissement	Association canadienne de gérontologie	1	250,00
Revue de droit de McGill	EBSCO	1	113,60
Revue de la protection des mineurs et des adultes	Schulthess	1	192,49
Revue du Notariat	Chambre des notaires	1	125,00

Revue francophone de la déficience intellectuelle	Érudit	1	96,00
Revue Gestion (abonnement corporatif)	HEC Montréal	1	636,00
Santé mentale au Québec	Érudit	1	122,00
Service social	Érudit	1	164,00
The Gazette	The Gazette	1	198,00
Vie & vieillissement	Association québécoise de gérontologie	1	90,00
Vivre ensemble	EBSCO	1	73,85
Services Mise à jour Code civil et Code Proc. civile	Les Éditions juridiques FD Inc.	2	205,80
Services Mise à jour Code Procédure civile annoté	Les Éditions juridiques FD Inc.	2	147,00
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, santé et services sociaux – Mises à jour 21,22 et 23	Wolters Kluwer	3	1981,35
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Mises à jour 37 et 38	Wolters Kluwer	2	1509,90
EXPCIVIL / EXPRESS 1 à 4 ACCES INCLUS	SOQUIJ	1	689,85
ACCESAZIM / FRAIS CODE D'ACCÈS – AVRIL 2016 À MARS 2017	SOQUIJ	11	291,94
ACCÈS À L'INFO : LOI ANNOTÉE MAJ. 37, 38, 39, 40 et 41	Éditions Yvon Blais	5	503,20
La Référence Droit québécois Frais pour services en ligne (1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018)	Éditions Yvon Blais	1	8394,33
Frais de justice législation annoté MAJ. 2017-2 et 2017-3	Éditions Yvon Blais	2	172,30
DROIT DE SANTÉ LOIS & RÈGLEMENTS 2017 MAJ 2-3-4-5 et MAJ 2018-1	Éditions Yvon Blais	5	534,70
Mise à jour / Abonnement annuel du Code civil du Québec	Les Éditions Wilson & Lafleur	17	1422,75
Mise à jour / Abonnement annuel du Code de procédure civile	Les Éditions Wilson & Lafleur	16	1344,00
Abonnement annuel Code Criminel	Les Éditions Wilson & Lafleur	3	252,00
Alter Ego : Code de procédure civile : Édition 2018 (5 copies)	Les Éditions Wilson & Lafleur	5	577,50

**Total: 35 051,23**

\* Meltwater est un outil de veille informationnelle qui donne accès à une base de données de publications électroniques québécoise, canadienne et étrangères (articles de presse, articles d'organisations ou groupes divers, blogues de spécialistes, communiqués de presse, vidéos, rapports statistiques, etc.) et permet de répertorier celles-ci selon des thématiques choisies.

<b>Question 28</b>	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
--------------------	---

Aucune somme n'a été déboursée par le Curateur public du Québec à cet égard.

<b>Question 29</b>	<p>Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le nom du site Web;</li><li>b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;</li><li>c) les coûts de construction du site;</li><li>d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;</li><li>e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);</li><li>f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»);</li><li>g) la fréquence moyenne de mise à jour;</li><li>h) le responsable du contenu sur le site.</li></ul>
--------------------	---

- a) **Le nom du site Web**  
Le site Web du Curateur public ne répond à aucune appellation particulière.
- b) **Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site**  
Le site Web du Curateur public a été conçu par RNC Média.
- c) **Les coûts de construction du site**  
Aucuns travaux de construction n'ont eu lieu au 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018.
- d) **Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour**  
L'hébergement, l'entretien et la mise à jour n'ont entraîné aucuns coûts du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018.
- e) **Les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement)**  
Aucuns travaux de modernisation ou de refonte n'ont eu lieu du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 avril 2018.
- g) **La fréquence moyenne de mise à jour**
  - 20 fois par mois
  - Quotidiennement (bases de données)
- h) **Le responsable du contenu sur le site.**  
Mme Josée Mercier, Direction des communications

Question 30	Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.
-------------	--

Voir la réponse à la question 7.

<b>Question 31</b>	Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
--------------------	--

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

<b>Question 32</b>	<p>Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2017 – 2018:</p> <p>a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;</p> <p>b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;</p> <p>c) le nombre total de demandes reçues;</p> <p>d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoquée pour le refus);</p> <p>e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;</p> <p>f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;</p> <p>g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.</p>
--------------------	---

b) Le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information :  
 Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, le montant facturé est de **410,91 \$**.

c) Le nombre total de demandes reçues :

<b>DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS            TRAITÉES AU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC            ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018            PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018</b>			
			<b>TOTAL</b>
Loi sur le curateur public	Régime de protection public	69	
	<b>TOTAL</b>		<b>69</b>
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Régime de protection privé	39	
	Administratif	13	
	<b>TOTAL</b>		<b>52</b>
Loi sur le curateur public et Loi sur l'accès	Mixte (LAI et LCP)	14	<b>14</b>
	<b>TOTAL</b>		
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>135</b>

d) Nombre de demandes refusées :

18 dont **12** en vertu de la Loi sur le curateur public (**LCP 51, 52, alinéas 2 et 4**), **5** en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (**LAI 53, 54, 59.1, 88.1 et 94**) et de l'article **739** du Code civil du Québec et **1** en vertu des deux lois (**LAI 88.1 et LCP 52.2**).

Les demandes refusées le sont pour l'un des motifs suivants :

### **Loi sur le curateur public**

- **Art. 51.** Le dossier d'une personne que le curateur public représente ou dont il administre les biens est confidentiel.
- **Art. 52.** Nul ne peut prendre connaissance d'un dossier maintenu par le curateur public sur une personne qu'il représente ou dont il administre les biens, en recevoir communication écrite ou verbale ou autrement y avoir accès si ce n'est:
  - 2° la personne que le curateur public représente ou a représenté et celle dont il administre les biens ou leurs ayants cause ou héritiers;
  - 4° le conjoint, un proche parent, un allié, toute autre personne ayant démontré un intérêt particulier pour le majeur ou la personne qui a reçu une délégation du curateur public, avec l'autorisation de ce dernier.

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après « Loi sur l'accès »)**

- **Art. 53.** Les renseignements nominatifs sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
  - 1° leur divulgation est autorisée par la personne qu'ils concernent; si cette personne est mineure, l'autorisation peut également être donnée par le titulaire de l'autorité parentale;
  - 2° ils portent sur un renseignement obtenu dans l'exercice d'une fonction d'adjudication par un organisme public exerçant des fonctions quasi judiciaires; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.
- **Art. 54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.
- **Art. 59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée.
- **Art. 88.1.** Un organisme public doit refuser de donner communication d'un renseignement personnel au liquidateur de la succession, au bénéficiaire d'une assurance-vie ou d'une indemnité de décès ou à l'héritier ou au successible de la personne concernée par ce renseignement, à moins que cette communication ne mette en cause ses intérêts ou ses droits à titre de liquidateur, de bénéficiaire, d'héritier ou de successible.
- **Art. 94.** Une demande de communication ou de rectification ne peut être considérée que si elle est faite par écrit par une personne physique justifiant de son identité à titre de personne concernée, à titre de représentant, d'héritier ou de successible de cette dernière, à titre de liquidateur de la succession, à titre de bénéficiaire d'assurance-vie ou d'indemnité de décès ou à titre de titulaire de l'autorité parentale même si l'enfant mineur est décédé.

Elle est adressée au responsable de la protection des renseignements personnels au sein de l'organisme public.

Si la demande est adressée à la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public, cette personne doit la transmettre avec diligence au responsable qu'elle a désigné en vertu de l'article 8, le cas échéant.

Le présent article ne restreint pas la communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant ou sa correction par une personne autre que le responsable de la protection des renseignements personnels et résultant de la prestation d'un service à lui rendre.
- **Art.739 CcQ.** Le légataire particulier qui accepte le legs n'est pas un héritier, mais il est néanmoins saisi, comme un héritier, des biens légués, par le décès du défunt ou par l'événement qui donne effet à son legs.

Il n'est pas tenu des obligations du défunt sur ces biens, à moins que les autres biens de la succession ne suffisent pas à payer les dettes; en ce cas, il n'est tenu qu'à concurrence de la valeur des biens qu'il recueille.

e) f) et g) Le nombre de demandes traitées dans un délai de 20 jours, 30 jours et hors délai

<b>DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS                      TRAITÉES AU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC                      ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018                      PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018</b>						
TYPE DE DEMANDE		DÉLAI DE TRAITEMENT				
		Délai moyen en jours	20 jours ou moins	30 jours ou moins	Plus de 30 jours	TOTAL
Loi sur le curateur public	Régime de protection public	20,33	34	21	14	69
	<b>TOTAL</b>		<b>34</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>69</b>
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	Régime de protection privé	7,8	32	5	2	39
	Administratif	21,15	7	5	1	13
	<b>TOTAL</b>			<b>39</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
Loi sur le curateur public et Loi sur l'accès	Mixte (LAI et LCP)	15,71	11	2	1	14
	<b>TOTAL</b>			<b>11</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>84</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>135</b>

<b>Question 33</b>	<p>La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le coût (déplacements, etc.);</li><li>b) le nombre de ressources affectées;</li><li>c) le nombre de rencontres;</li><li>d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;</li><li>e) l'objet;</li><li>f) les dates.</li></ul>
--------------------	---

Cette question ne concerne pas le Curateur public du Québec.

<b>Question 34</b>	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 35</b>	La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 36</b>	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 37</b>	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevance, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.
--------------------	---

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel 2017-2018 du Curateur public.

<b>Question 38</b>	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 39</b>	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
--------------------	---

Le Curateur public du Québec ne reçoit aucune somme d'argent du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement.

Question 40	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
-------------	--

Durant l'année financière 2017-2018, un montant de 75 747,42\$ a été versé pour des bonis pour rendement exceptionnel. Aucun montant n'a été versé au personnel cadre.

Question 41	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
-------------	--

Aucune prime de départ ou montant pour bris de contrat ont été versé en 2017-2018.

<b>Question 42</b>	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018, le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

Question 43	Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
-------------	--

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre au Curateur public du Québec qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

Question 44	<p>Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;</li><li>b) fournir la liste des salaires versés.</li></ul>
-------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 45</b>	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
--------------------	---

### **Comité de placement**

Le comité de placement est formé de trois personnes. Les membres de ce comité sont :

- M<sup>me</sup> Louise Charrette
- M. Gilles Chouinard
- M. Charles Lefebvre

### **Mandat**

Institué en vertu de la Loi sur le curateur public (art. 46), ce comité a pour mandat de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont ce dernier assume l'administration.

### **Honoraires**

Comme les membres du comité de placement ne sont pas des employés rémunérés du secteur public québécois, ils reçoivent, en vertu du décret 1168-98 du 9 septembre 1998, des honoraires de 250 \$ par réunion. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018, le Curateur public a versé 3 000 \$ en honoraires aux membres du comité de placement.

### **Comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées**

Le comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées est formé de six personnes. Les membres de ce comité sont :

- M. Paul-Antoine Beaudoin
- M<sup>me</sup> Nathalie Drouin
- M<sup>me</sup> Sarita Israël
- M<sup>me</sup> Yvette Lajeunesse
- M. Jocelin Lecomte
- M<sup>me</sup> Louise Francoeur

### **Mandat**

Institué en vertu de la Loi sur le curateur public (art. 17.1), ce comité a pour mandat général de conseiller le Curateur public en matière de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées.

### **Honoraires**

En vertu du décret 753-2000 du 15 juin 2000, deux membres peuvent recevoir une rémunération de 250 \$ par réunion, car ils sont retraités du secteur public québécois. Les autres membres du comité sont des employés rémunérés du secteur public québécois et ne reçoivent donc aucune rémunération pour participer aux réunions. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018, le Curateur public a versé 1 000\$ en honoraires.

## **Comité d'audit**

Le comité d'audit est formé de cinq personnes et présidé par le curateur public. Les membres de ce comité sont :

- M. Jacques Bisson
- M<sup>me</sup> Diane Leblanc
- M<sup>me</sup> Christiane Lecompte
- M<sup>me</sup> Marjolaine Loiselle
- M. Jean Tessier

## **Mandat**

Le comité d'audit est institué par le curateur public pour l'appuyer dans le suivi des processus et des systèmes de gouvernance, de contrôle et de reddition de comptes. Le mandat du comité consiste à offrir un regard objectif en formulant des observations et des conseils sur des enjeux liés à la gouvernance, aux risques, aux contrôles, aux exigences règlementaires et, enfin, à la qualité de l'information, de la surveillance et de la reddition de comptes qu'effectue la haute direction.

## **Honoraires**

Les honoraires des membres du comité d'audit sont déterminés par le Curateur public du Québec. Actuellement, tous les membres externes reçoivent des honoraires de 250 \$ par réunion. Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 28 février 2018, le Curateur public a versé 9 250 \$ en honoraires aux membres du comité d'audit.

<b>Question 46</b>	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
--------------------	--

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

<b>Question 47</b>	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 48</b>	Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 49</b>	Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 50</b>	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.

<b>Question 51</b>	Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes pour l'année 2017-2018 seulement.

<b>Question 52</b>	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 53</b>	Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 54</b>	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

<b>Question 55</b>	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 56</b>	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 57</b>	Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

<b>Question 58</b>	<p>Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.</p> <p><u>Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le nombre d'autorisations;</li><li>b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);</li><li>c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;</li><li>d) le montant accordé;</li><li>e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;</li><li>f) les motifs de la demande;</li><li>g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.</li></ul> <p>Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.</p>
--------------------	--

Le montant initial et final des contrats est disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca>.

<b>Question 59</b>	<p>Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 :</p> <p>a) la dépense totale (opération et capital);</p> <p>b) les grands dossiers en cours;</p> <p>c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;</p> <p>d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;</p> <p>e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.</p>
--------------------	--

**Dépenses<sup>1</sup>**  
**2017-2018**

**La dépense totale (opération et capital) en informatique**

La dépense totale d'opération du Curateur public au 31 mars 2018 en ressources informationnelles se ventile comme suit :

Dépenses d'opération au 31 mars 2018 :	2 326 297\$
Salaires de fonctionnement au 31 mars 2018 :	3 056 846\$
<b>Total des dépenses d'opération :</b>	<b>5 383 143\$</b>

La dépense totale en capital du Curateur public au 31 mars 2018 pour ses investissements en ressources informationnelles se ventile comme suit :

Projets capitalisables :	1 795 096\$
Acquisitions :	1 410 049\$
<b>Total des dépenses en capital :</b>	<b>3 205 145\$</b>

**Les grands dossiers en cours**

La liste des projets en ressources informationnelles en cours au Curateur public est disponible sur le tableau de bord gouvernemental sur l'état de santé des projets.

( <http://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/> ).

**Préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes

**Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.**

Se référer à la réponse fournie à la question #11 pour les informations relatives aux contrats en informatique.

---

<sup>1</sup> Dépenses réelles au 28 février 2018 auxquelles sont ajoutées les données provisoires disponibles jusqu'au 31 mars 2018.

<b>Question 60</b>	<p>a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.</p> <p>b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.</p>
--------------------	--

a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

b) Aucune indemnité de retraite n'a été versée en 2017-2018.

<b>Question 61</b>	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadre, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
--------------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 62	<p>Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;</li><li>b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;</li><li>c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;</li><li>d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.</li></ul> <p>Fournir les prévisions pour 2018-2019.</p>
-------------	---

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 63</b>	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
--------------------	---

L'information sera présentée au *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du Curateur public du Québec.

<b>Question 64</b>	<p>Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et en 2017-2018 en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le sujet;</li><li>b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;</li><li>c) les coûts reliés à sa réalisation;</li><li>d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.</li></ul> <p>Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.</p>
--------------------	---

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

<b>Question 65</b>	<p>Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:</p> <p>a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;  b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;  c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.</p>
--------------------	---

**a) et b) Dépense totale relative au paiement des cotisations et liste des ordres professionnels auxquels une cotisation a été versée :**

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>
Barreau du Québec	0 \$	38 577\$
Chambre des notaires du Québec	0 \$	2 366\$
Total	0 \$	40 943\$

Note : Exceptionnellement pour 2017-2018, aucune dépense n'est inscrite. Ceci est dû à un changement de méthode pour rembourser les cotisations. À compter de cette année, les cotisations professionnelles sont d'abord payées par les avocats et notaires, et remboursées par la suite par le curateur public, le tout en conformité avec les nouvelles orientations du Secrétariat du Conseil du trésor. Par conséquent, les cotisations 2017-2018 seront payées par les avocats et notaires en mars 2018 et remboursées par le Curateur public en mai 2018.

Question 66	<p>Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi ;</li><li>b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat ;</li><li>c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation;</li><li>d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.</li></ul>
-------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

<b>Question 67</b>	Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.
--------------------	--

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour tous les ministères et organismes